

Commune de Saint Julien de Peyrolas  
Grande rue  
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal  
le 02 juillet à 20 heures 00  
date de convocation : le 24 juin 2014  
affichage convocation le 24 juin 2014  
envoi convocation le 24 juin 2014

Le Maire : René FABREGUE

Membres du conseil municipal Présents : Mme, Mrs, Serge COMBIN, Françoise CASADEVALL, Martine LACOUR, Jacques RAMIERE, Paul Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Chrystelle BARNOUIN, Jean ROCHE, Agnès BRINGUIER, Christiane MILLIEN, Emilie AURAN,

Démissionnaires :

Absents : Daniel BOIRON

Excusé(s) : Mme Brigitte GRASA et Aline MORENO

Pouvoir(s) : Mme Brigitte GRASA donne pouvoir à M ; Serge COMBIN  
Mme Aline MORENO donne pourvoir à Mme Agnès BRINGUIER

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Françoise CASADEVALL

En préambule, M. Le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir :

Décision à prendre vis-à-vis de l'éclairage public par rapport au SMEG

Délibérer sur la liste des répartiteurs afin de la transmettre, à la préfecture, avant la fin du mois.

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

Décision : accord à l'unanimité

Nous passons à l'ordre du jour.

Création d'un poste pour le remplacement d'un adjoint administratif.

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

Décision : accord à l'unanimité

Remplacement et annulation de la délibération 2014-4-31 du SIVS, car erreur sur la nomination d'un délégué titulaire.

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

**Emilie AURAN devient titulaire**  
**Chrystelle BARNOUIN Suppléant**

Décision accord à l'unanimité

Délégation de la coupe de bois à la demande de l'ONF. La coupe envisagée concerne la parcelle n° 5, canton de La Boissonade sur une contenance de 15,20 ha.

Elle est constituée d'un peuplement de type : taillis de chênes pubescents.

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

Décision accord à l'unanimité

Ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € d'une durée d'un an pour la commune.

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

Décision : accord à l'unanimité

Ouverture d'un prêt à taux fixe d'une durée de 15 ans de 100 000 € pour la commune.

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

Décision : accord à l'unanimité

Mise en place d'un marché hebdomadaire et d'un marché nocturne (ponctuel) pour la saison estivale.  
Extension de la régie photocopie pour l'encaissement des places.  
Décision concernant la présence d'un commerce ambulant de restauration rapide le mercredi soir à l'année

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

Décision : accord à l'unanimité

Décision concernant le rachat de la licence IV du café du Midi.  
Après avoir pris connaissance des différents paramètres de cette opération (prix, engagements à tenir, stage obligatoire pour les assos, contexte actuel, etc...), les membres du conseil échangent leurs points de vue.

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

2 pour, 4 abstentions, 8 contre

Décision : accord à la majorité pour l'abandon de la licence IV

Mise en place d'encart publicitaire sur le bulletin municipal afin d'en diminuer le coût

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

Décision : accord à l'unanimité

Validation du tarif et du format des encarts publicitaires dans le bulletin municipal tels que mentionnés sur le tableau présenté en séance.

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

Décision : accord à l'unanimité

Validation du Projet Educatif Territorial dans le cadre des rythmes scolaires. Ce projet avait été présenté et validé en conseil d'école.

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

2 abstentions, 12 pour

Décision : accord à la majorité

Révision des tarifs des tickets de cantine et de garderie

Nouveau tarif : 2,80 € par enfants  
3,50 € par adultes

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

1 abstention, 13 pour

Décision : accord à la majorité

Révision des tarifs des photocopies, scan, fax et relevés de matrice.

<u>Photocopies :</u>	Format A4	N/B	Couleur	Format A3	N/B	Couleur
	Recto	0,15€	0,30€		0,30€	0,60€
	Recto :Verso	0,30€	0,60€		0,60€	1,20€

Télécopies

Envoi	0,80€	Réception	0,30€
-------	-------	-----------	-------

Reproductions cadastrales :

Plan cadastral A4	0,50€	Plan cadastral A3	1,00€
Matrice	2,00€		

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

Décision : accord à l'unanimité

M le Maire propose que la compétence de l'éclairage public soit attribuée au SMEG (Syndicat Mixte d'Electrification du Gard)

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

Décision : accord à l'unanimité

Validation de la liste des répartiteurs titulaires et suppléants.

**Le conseil municipal est invité à délibérer**

Décision : accord à l'unanimité

Questions diverses.

Adresses mail en mairie :

Afin d'améliorer la communication, par mail, entre les différentes commissions, M. le maire demande que chacun réfléchisse à ses besoins en la matière. Les boîtes mail seront alors créées..

Borne WIFI

Dans le cadre du projet visant à mettre en plac une borne WIFI dans le village, après concertations et discussions, il est décidé d'apposer cette borne à proximité du groupe scolaire (Foyer socio-éducatif, école maternelle ou cantine).

Fête des assos

Penser à régler le fonctionnement de la buvette pour la fête des assos, prévue le 6 septembre

**SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 03 JUILLET 2014**  
**LE MAIRE, RENE FABREGUE**